



Problématique avec le notaire

Par **Goncalves Amandine**, le 12/12/2017 à 11:06

bonjour,

mon ami et moi avons signé un compromis de vente en aout 2016 sur un terrain constructible. Nous avons mis une clause nous permettant de récupérer notre acompte versé SI LE PERMIS DE CONSTRUIRE ETAIT REFUSÉ.

il fut refusé en MARS 2017.

Depuis le notaire ne nous a toujours pas rendu nos 2500 euros, il ne nous contacte pas et quand nous l'appelons il ne répond pas ou nous fait dire qu'il nous rappelle mais ne le fait pas. Au depart il nous disait qu'il devait d'abord récupérer l'agent par l'acquéreur et que ca prendrait du temps vu qu'il est anglais> Le temps de traduire les papiers etc... Apres ca, plus de nouvelles!

Nous avons l'impression d'être abusés! et surtout, NOUS VOULONS RECUPERER NOTRE ARGENT.

Que pouvons nous faire?

A t-il le droit de faire trainer les choses ainsi?

Est-ce normal ce délai interminable?

Merci d'avance pour votre réponse